

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

Bureau du personnel officier

Arrêté du 9 juin 2016 portant placement en situation d'affectation temporaire

NOR : INTJ1615822A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2 (2°) et R. 4138-30 à R. 4138-33;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie;

Vu la convention en date du 2 juin 2016,

Arrête:

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, le chef d'escadron Emmanuel Gros (NIGEND : 193741 – NLS : 8047434 – NID : 9439030063) est placé en situation d'affectation temporaire pour une durée de trois ans, du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2019 inclus, en qualité d'officier supérieur de liaison au poste de chef de pôle au sein de la direction de la sécurité et de l'intelligence économique du groupe Electricité de France à Paris.

Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au 22-30, avenue de Wagram, 75382 Paris Cedex 08.

Pendant la période définie à l'article 1^{er}, il est administré par le commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale.

Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 juin 2016.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de division,
adjoint directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*
M. LABBÉ